

Arrêté ministériel n° 2019-261 du 14 mars 2019 fixant le montant du quotient familial pour le bénéfice du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité pour frais d'hébergement lors de cures thermales

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	14 mars 2019
Publication	<u>Journal de Monaco du 22 mars 2019</u> ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Aide et action sociales

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/03-14-2019-261@2020.02.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 22 mars 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8426>